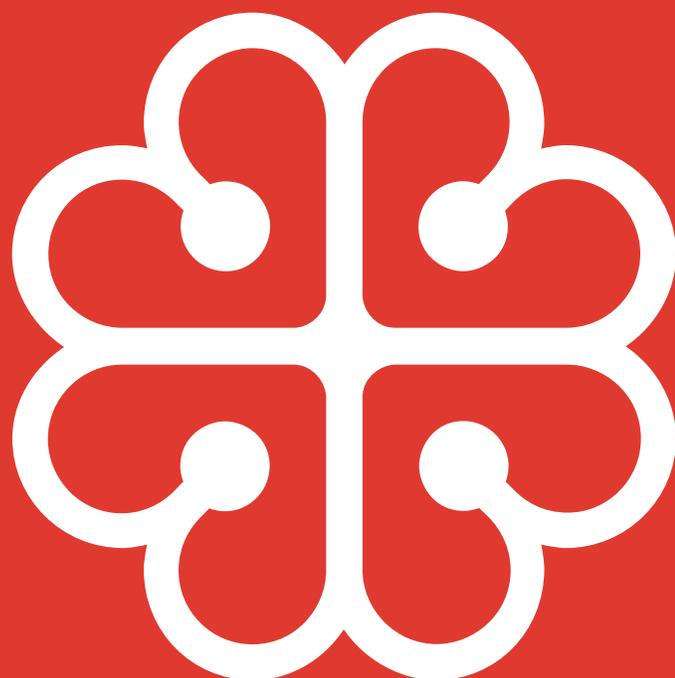


Présenté le 23 août 2021

# État des finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024



# Table des matières

<b>Mot du président du comité exécutif .....</b>	<b>3</b>
<b>Mot du directeur général.....</b>	<b>4</b>
<b>Mot du Trésorier .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Présentation du budget de fonctionnement, du cadre budgétaire et de l'objectif du rapport .....</b>	<b>6</b>
2.1. Qu'est-ce que le budget de fonctionnement? .....	6
2.2. Le cadre budgétaire.....	7
2.3. Le processus d'équilibre budgétaire.....	8
2.4. L'objectif du rapport .....	8
<b>3. Cadre économique et réglementaire.....</b>	<b>9</b>
3.1. Perspectives économiques.....	9
3.1.1. Québec, Canada et mondial .....	9
La conjoncture économique et le budget de la Ville .....	9
Les perspectives mondiales .....	9
Le Québec et le Canada .....	9
Montréal .....	10
3.1.2. L'évolution de la situation à Montréal .....	10
3.2. Le contexte fiscal et réglementaire de la Ville .....	10
3.2.1. Le partage des compétences .....	10
3.2.2. La fiscalité municipale à Montréal .....	11
<b>4. Le cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 .....</b>	<b>13</b>
<b>5. Cadre budgétaire détaillé - budget de fonctionnement .....</b>	<b>14</b>
5.1. L'évolution des revenus.....	14
5.1.1. Les revenus de la taxation (agglomération et local).....	14
5.1.2. Les quotes-parts d'agglomération à la Ville de Montréal .....	15
5.1.3. Les subventions et transferts .....	16
5.1.4. Autres revenus.....	17
5.2. L'évolution des dépenses .....	18
5.2.1. Rémunération globale .....	18
5.2.2. Service de la dette et paiement au comptant .....	19
5.2.3. Contributions municipales .....	21
5.2.4. Autres dépenses de fonctionnement.....	22
<b>6. Stratégies d'équilibre du cadre budgétaire – budget de fonctionnement .....</b>	<b>24</b>
<b>7. État des excédents et réserves financières .....</b>	<b>25</b>

# Mot du président du comité exécutif

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons ce tout premier cadre budgétaire préélectoral de la Ville de Montréal, qui couvre les années 2022 à 2024.

Il s'agit d'un exercice de transparence sans précédent pour notre métropole, une première, qui permettra à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais de connaître, dès maintenant, la situation financière de notre ville en prévision de l'année 2022 et suivantes.

Ainsi, les différents candidat-es au scrutin de novembre 2021 pourront présenter des plans beaucoup plus concrets, permettant à l'ensemble de la population de faire des choix plus éclairés. En dévoilant aujourd'hui nos données financières, nous mettons fin aux mauvaises surprises post-électorales.

Cette nouveauté s'ajoute aux autres éléments significatifs de transparence financière que nous avons mis en place depuis 2017, notamment les consultations prébudgétaires et la mise sur pied du Programme décennal d'immobilisations. En quatre ans, nous avons réformé notre gestion des finances publiques, permettant à la population montréalaise de faire entendre sa voix bien davantage et de mieux comprendre la planification à moyen et long terme de la Ville.

Je suis également fier des chiffres qui sont contenus dans ce cadre. Ne nous le cachons pas: les dix-huit derniers mois ont été particulièrement difficiles, avec la pandémie que nous traversons. Nos finances publiques ont également subi les contrecoups de la crise sanitaire, avec une importante baisse de revenus et des coûts importants pour s'assurer que personne ne soit laissé pour compte.

Malgré ce contexte difficile, Montréal est en bonne situation financière aujourd'hui. Notre gestion axée sur les priorités des Montréalais-es depuis notre arrivée en poste et l'aide de nos différents partenaires gouvernementaux nous permet de traverser la crise actuelle, sans laisser personne derrière, et sans refiler la facture aux générations futures.

J'espère que cet important document vous aidera à mieux comprendre les finances montréalaises, et vous fera, vous aussi, rêver un peu plus aux prochaines années.

Bonne lecture!



Benoit Dorais

Président du comité exécutif

Responsable des finances, des affaires juridiques,  
des ressources humaines, de l'évaluation foncière et  
de la performance organisationnelle

# Mot du directeur général

Quotidiennement, nous sommes dédiés à répondre aux besoins de la population montréalaise, à lui offrir des services de qualité, tout en déployant notre vision d'avenir pour le Montréal de 2030. Une vision que nous avons bâtie collectivement pour une métropole plus résiliente et engagée dans la transition écologique, plus solidaire et inclusive, plus participative et innovante. Ce travail, nous le réalisons ensemble, mais il ne peut se concrétiser sans une gestion responsable et efficiente des deniers publics.

L'administration des finances de la Ville de Montréal est une importante responsabilité à laquelle nous veillons avec rigueur et pragmatisme. Elle doit toutefois tenir compte des défis auxquels la métropole est actuellement confrontée et de ceux qui se présenteront à elle dans le futur. Parmi ceux-ci, la pandémie de la COVID-19, un moment charnière de notre histoire dont on ne mesure pas encore tous les effets et qui nous oblige à nous adapter continuellement.

C'est donc dans ce contexte que nous vous présentons le cadre budgétaire préliminaire 2022-2022, premier exercice du genre à la Ville de Montréal. Il a pour objectif de présenter, en toute transparence, la situation financière actuelle sur un horizon de trois ans et de soutenir l'élaboration du budget 2022. Il permet de bien comprendre les défis budgétaires à relever et d'anticiper les choix qui permettront de déposer un budget équilibré à l'automne.

Avec la relance économique, les citoyennes et les citoyens, les commerçants et organismes ont besoin de nous plus que jamais. En dépit de notre offre de service en transformation et d'un virage vers la transition écologique à plein régime, nos équipes continuent de desservir la population avec diligence, engagées qu'elles sont à faire la différence. Je salue leur travail et les remercie.



Serge Lamontagne, MBA, ASC

Directeur général de la Ville de Montréal

# Mot du Trésorier

Mesdames,

Messieurs,

Aujourd'hui, la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, présente son rapport « l'État de finances de la Ville de Montréal – Cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 ». Ce document, qui se veut une image du cadre budgétaire de la Ville au 30 juin 2021, donne un aperçu de la nature des défis budgétaires auxquels l'Administration devra faire face au cours des prochaines années. Il permet également aux élus et aux citoyens d'avoir une perspective plus claire dans le temps des hypothèses et des calculs qui servent à la préparation du budget annuel de la Ville.

Composé de sept sections, le rapport présente, entre autres, ce qu'est un cadre budgétaire, le contexte réglementaire dans lequel ce dernier est établi, l'état des réserves financières de la Ville, le cadre budgétaire préliminaire 2022-2024, incluant le détail des hypothèses et les calculs utilisés, puis, brièvement, des propositions de stratégies d'équilibre du cadre qui pourraient être envisagées afin de pouvoir déposer un budget équilibré à l'automne.

Concrètement, ce qui est présenté dans le rapport est un défi budgétaire récurrent de l'ordre de 311 M\$ en 2022, 233 M\$ en 2023 et 234 M\$ en 2024. En d'autres mots, on constate que l'écart entre la croissance projetée des revenus et celle des dépenses (par rapport au budget de l'année précédente) croît d'année en année. Ce défi récurrent, qui se présente à chaque processus budgétaire depuis plusieurs années, s'inscrit, cette année, dans un contexte particulier où la Ville est confrontée aux enjeux des besoins en matière de relance économique postpandémique.

Rappelons que le cadre budgétaire donne une image à une date fixée dans le temps. Ensuite, un exercice d'équilibre budgétaire sera effectué afin de déposer un budget 2022 équilibré par l'Administration montréalaise qui sera en place à la suite des élections de l'automne. Ainsi, ce rapport est un outil supplémentaire que pourront se servir les élus afin d'élaborer leur vision pour notre métropole en pleine connaissance des pressions et contraintes financières de la Ville, et ce, pour les prochaines années à venir.



Le trésorier de la Ville de Montréal,  
Yves Courchesne, CPA, CGA



## 2.2. Le cadre budgétaire

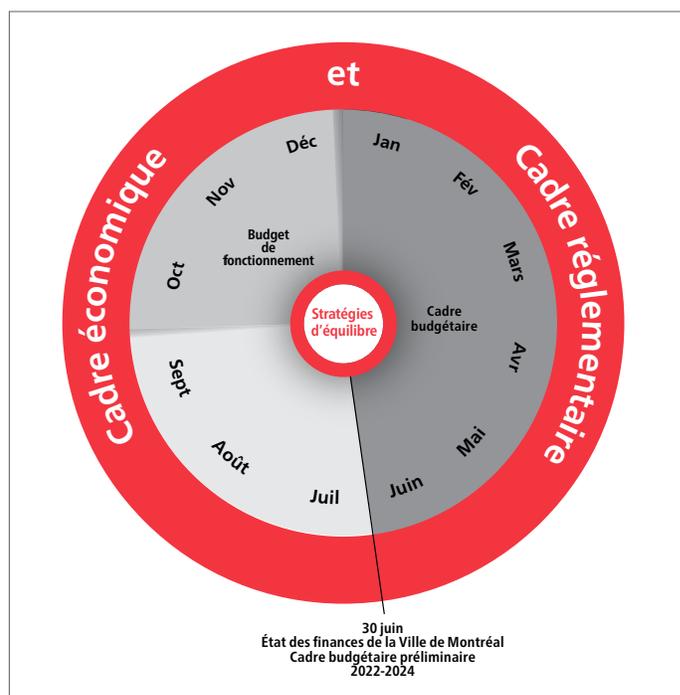
Le cadre budgétaire préliminaire est un outil de gestion financière qui vise à donner, dès la fin du processus budgétaire 2021 et tout au long du prochain processus de confection budgétaire, un aperçu de la nature des défis budgétaires auxquels l'Administration devra faire face au cours des prochaines années. Le cadre budgétaire est également la pierre angulaire qui guide et enregistre les principaux impacts financiers des orientations prises à court et moyen terme par l'Administration.

Notons que contrairement à un budget, qui présente de manière détaillée les dépenses prévues pour l'année à venir, un cadre budgétaire se base sur des hypothèses à haut niveau en début de processus budgétaire. Il s'agit d'un travail évolutif, qui s'ajustera au fur et à mesure que de nouvelles informations s'ajouteront ainsi que des stratégies d'équilibre qui seront retenues par l'Administration, et ce, tant au niveau du volet des dépenses que celui des revenus.

En plus de lister les principaux éléments de variation des dépenses et des revenus, il sert également de document de base pour la confection des enveloppes budgétaires des unités, tout en permettant de suivre l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

C'est une fois que les décisions du cadre se concrétisent et se traduisent dans les systèmes informatiques de la Ville qu'il est question d'un budget. Ce budget présente alors, de manière détaillée, l'ensemble des décisions budgétaires pour la Ville. Ce budget sera alors présenté publiquement et ensuite adopté par les conseils municipal et d'agglomération, avant la fin de l'année calendaire. Le cycle du processus budgétaire pour l'année subséquente débutera donc à nouveau dès le début d'année qui suit.

**Figure 2 – Cycle du processus budgétaire**



Ainsi, le cadre budgétaire est la première étape dans un processus budgétaire qui permet à la Ville de présenter chaque année un budget équilibré. La nature du cadre budgétaire se veut évolutive, variant au fur et à mesure que les besoins ainsi que les orientations stratégiques se précisent et que des stratégies d'équilibre budgétaire sont appliquées. Le cadre budgétaire présenté dans le contexte de ce document est donc une image à une date donnée. Cette dernière continuera à évoluer lors de la préparation du budget à l'automne. Par ailleurs, notons que depuis plusieurs années, la Ville fait face à un défi récurrent d'équilibre budgétaire. Ce dernier est attribuable à un certain nombre de facteurs qui influencent le cadre budgétaire de la Ville.

## 2.3. Le processus d'équilibre budgétaire

Chaque année, dans le cadre de la préparation du budget, la Ville cherche à équilibrer ses dépenses et ses revenus<sup>1</sup>. Invariablement et ceci depuis plusieurs années, elle se retrouve devant le même défi : la progression naturelle des dépenses excède la croissance annuelle des charges fiscales lorsque celle-ci est limitée à l'inflation (ex. : 2 %). À cela s'ajoutent de nouveaux besoins liés au développement de la Ville et aux priorités de l'Administration. Bien que les coûts de ces derniers soient partiellement compensés par une croissance annuelle des autres revenus, notamment ceux découlant de la croissance immobilière, le défi final demeure élevé. Ainsi, annuellement, la Ville doit redoubler d'efforts en adoptant des stratégies d'équilibre budgétaire.

Ci-dessous se trouve l'historique de ce défi tel qu'il a été présenté au comité exécutif avant l'envoi des enveloppes lors du processus budgétaire de chaque année.

(en millions de dollars)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Défi d'équilibre</b>	(571,8)	(400,0)	(395,0)	(404,0)	(352,8)	(149,4)

(en millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Défi d'équilibre</b>	(93,7)	(143,7)	(195,5)	(208,4)	(182,1)	(492,4)

Toutefois, il faudrait prendre en compte le fait que la façon de produire le cadre a évolué, ce qui fait que ces chiffres ne sont pas tout à fait comparables. Par exemple :

- Au début des années 2010, la croissance des charges fiscales n'était pas incluse dans l'établissement du défi de base et était traitée comme une stratégie;
- Le traitement des affectations a changé à partir de 2015, ce qui influence la croissance des revenus, des dépenses et le traitement de certaines stratégies.

Ainsi, comme c'est le cas depuis plus de 10 ans, la Ville devra faire face au cours des prochaines années à un défi annuel cumulé moyen d'environ 300 M\$. Le processus d'établissement de ce défi est détaillé dans le document de consultation prébudgétaire 2022<sup>2</sup>. Ce montant représente l'écart net entre la croissance totale annuelle des dépenses projetées pour les trois prochaines années et celle des revenus. La Ville devra donc mettre en place diverses stratégies pour équilibrer le budget et résorber durablement ce défi structurel.

## 2.4. L'objectif du rapport

Le 16 novembre 2020, le conseil municipal adopte une résolution confiant au Service des finances le mandat de produire un cadre budgétaire préliminaire 2022-2024 d'ici le 31 août 2021.

Ce rapport est donc un nouvel outil de transparence budgétaire qui s'ajoutera au processus budgétaire 2022. Il permet, entre autres, de mieux expliquer les hypothèses et les calculs du cadre budgétaire. Soulignons que ce document présente les éléments du cadre budgétaire, tels qu'ils sont connus en date du 30 juin 2021. Quoique certains choix sont intégrés au cadre budgétaire et clairement identifiés dans ce rapport, un défi d'équilibre budgétaire demeure. Une série de pistes de solutions, aussi bien pour les revenus que les dépenses sont énumérées dans ce rapport.

Un exercice d'équilibre budgétaire sera effectué afin de présenter un budget 2022 équilibré par l'Administration montréalaise qui sera en place à la suite des élections de l'automne.

1. Rappelons que selon la loi, article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 et l'art. 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

2. [Consultation prébudgétaire 2022, montreal.ca](#)

# 3. Cadre économique et réglementaire

## 3.1. Perspectives économiques<sup>3</sup>

Cette section présente les données économiques telles qu'elles sont connues en date du 30 juin 2021.

### 3.1.1. Québec, Canada et mondial

#### La conjoncture économique et le budget de la Ville

L'évolution de la conjoncture économique influence le cadre budgétaire de la Ville. Elle apporte aussi nombre d'occasions et de défis qu'il faut analyser dans le cadre de réponses à de grands enjeux régionaux ou mondiaux à déployer à court, moyen et long terme. Les contextes sanitaire et climatique, notamment, orientent également l'offre de service de la Ville. Cette offre doit donc être constamment repensée, ce qui peut avoir un impact sur le budget. Il suffit de penser aux loisirs, au transport collectif et actif, au traitement des matières recyclables et résiduelles, à la sécurité publique, à l'aménagement du territoire, etc. C'est donc dans un contexte en perpétuel changement que les élu-e-s tentent de conjuguer leur volonté de répondre à des besoins variés et l'exigence de respecter la capacité de payer des contribuables ainsi que l'équité intergénérationnelle. L'élaboration d'un budget rappelle donc la nécessité de faire des choix. L'exercice n'est pas anodin. En effet, par leur portée, les choix judicieux ont le potentiel d'influencer l'économie afin qu'elle participe à l'accroissement du bien-être des Montréalais-es d'aujourd'hui et de demain. Les tendances économiques régionales et mondiales fournissent la toile de fond nécessaire sur laquelle s'effectuera l'exercice de la planification budgétaire.

#### Les perspectives mondiales

Le panorama économique mondial actuel est évidemment dominé par l'évolution de la pandémie de COVID-19, par les vagues d'infection et de confinement qui se succèdent, par la prolifération de nouveaux variants et par l'évolution inégale des campagnes de vaccination à travers le monde. En plus d'avoir provoqué la mort de millions de personnes, la pandémie a fragilisé la situation de millions d'autres, principalement les femmes, les jeunes et les moins nantis. La pandémie fait aussi passer au second plan de nombreuses autres sources d'incertitude, notamment des tensions entre la Chine et plusieurs pays occidentaux et l'issue incertaine de négociations commerciales entre plusieurs pays et blocs importants.

C'est sans mentionner la multiplication d'événements climatiques majeurs (feux de forêt, inondations, sécheresses, etc.). La reprise s'annonce inégale à l'échelle mondiale, la robustesse du rebond de l'économie chinoise étant remarquable. Dans ce contexte, à la chute de 3,5 % du PIB de la planète en 2020, devraient succéder des rebonds de 5,6 % et de 4,3 % en 2021 et 2022 respectivement.

#### Le Québec et le Canada

Pour faire face à la seconde vague de COVID-19, plusieurs régions du Canada ont renforcé les mesures sanitaires à la fin de 2020, ce qui a freiné la reprise. On s'attend néanmoins à ce que ces mesures, combinées à l'effet progressif de la campagne de vaccination, au maintien des programmes d'aide et à des conditions d'emprunt favorables, parviennent à soutenir la reprise à partir du second trimestre de 2021. Il est attendu qu'à la chute des PIB québécois (-5,3 %) et canadien (-5,4 %) observée en 2020, succéderont des croissances d'environ 6,6 % au Québec et de 6,2 % au Canada en 2021 puis de 3,7 % au Québec et de 4,1 % au Canada en 2022. On s'attend également à ce que le taux de chômage au Québec passe de 8,9 % en 2020 à 6,3 % en 2021, puis à 5,3 % en 2022, soit des niveaux inférieurs aux projections canadiennes.

3. Les projections de PIB correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsqu'elles sont disponibles : la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, Desjardins, RBC, BMO, TD et Conference Board du Canada.

## Montréal

La région métropolitaine de Montréal a payé un lourd tribut, tant au chapitre des personnes infectées que des vies emportées par la pandémie. L'effet de cette dernière sur l'économie a aussi été majeur sur plusieurs plans. Comme la pandémie est toujours en cours, tout portrait ne peut être qu'incomplet. Certains éléments sautent toutefois aux yeux. Le centre-ville, de même que les industries de la culture, du tourisme, de l'hébergement et de la restauration ont été durement frappés. Heureusement, de nombreuses industries ont déjà récupéré le terrain perdu et affichent des niveaux d'emplois supérieurs à ceux de février 2020 (ex. : commerce de gros, fabrication, finances et assurances). Le secteur de la construction est également très actif, avec de nombreux chantiers institutionnels, résidentiels et non résidentiels. Après avoir connu une chute de son PIB estimée à 4,5 % en 2020, l'économie de la région de Montréal devrait connaître une croissance de 5,0 % en 2021 et de 4,2 % en 2022. Le taux de chômage régional devrait parallèlement atteindre 8,3 % en 2021, puis à 6,4 % en 2022. En 2021 et en 2022, l'évolution du marché montréalais de l'habitation continuera de retenir l'attention. En effet, les signes de surchauffe du marché de l'habitation et l'augmentation des prix s'intensifient. Par ailleurs, alors que le taux d'inoccupation global sur le marché locatif augmente, il demeure très faible dans les segments abordables.

### 3.1.2. L'évolution de la situation à Montréal

Cette partie présente les indicateurs économiques particuliers pour la région métropolitaine de Montréal.

Indicateurs économiques Région métropolitaine de Montréal	Perspectives économiques 2021-2025				
	2021	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	5,0 %	4,2 %	1,5 %	1,7 %	1,8 %
Mises en chantier (milliers d'unités)	27,3	22,7	20,3	17,5	14,1
Taux de chômage	8,3 %	6,4 %	6,0 %	5,8 %	5,7 %
Inflation	2,0 %	2,1 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %

Source : Conference Board du Canada, mars 2021.

## 3.2. Le contexte fiscal et réglementaire de la Ville

### 3.2.1. Le partage des compétences

Cette partie permet de présenter les différents champs de compétences de la Ville. Une explication particulière sera fournie pour :

- l'agglomération versus local
- le central versus les arrondissements.

Conformément aux prescriptions de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (RLRQ, c. C-14) ainsi que de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), et de ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales.

#### Les compétences du conseil d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique de la Ville détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

#### Les compétences des conseils municipal et d'arrondissement

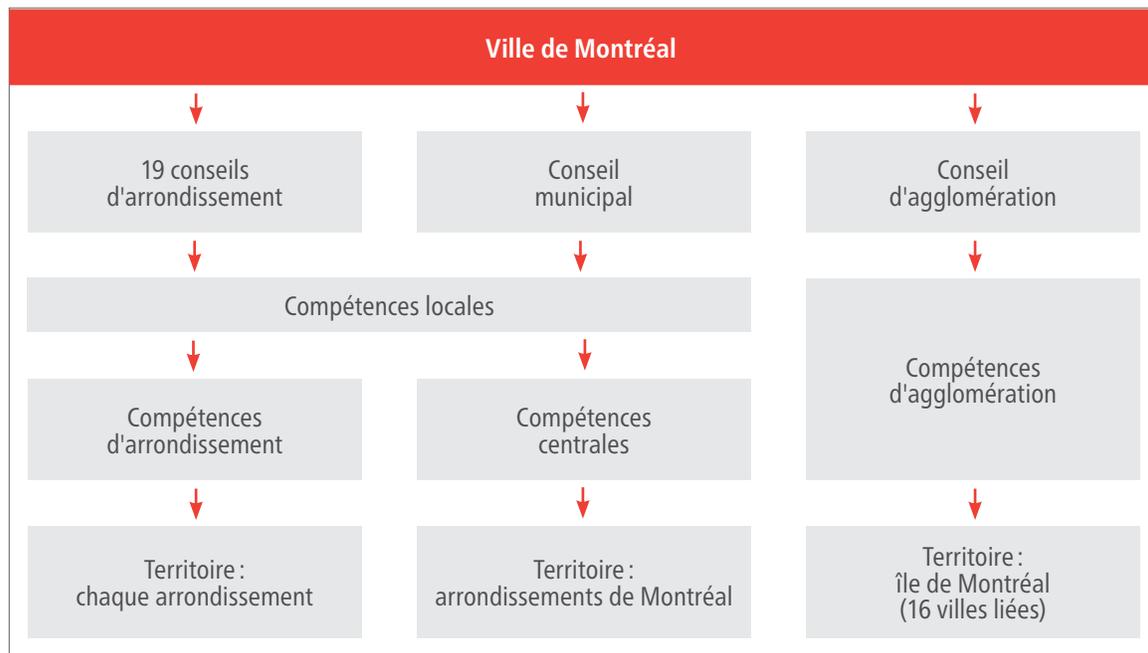
Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

À titre d'exemple, les dépenses en matière de sécurité publique et de sécurité incendie sont des compétences d'agglomération, tandis que la gestion des bibliothèques et l'entretien des parcs relèvent des conseils municipal et d'arrondissement.

La figure qui suit illustre le partage des compétences à la Ville, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application :

**Figure 3– Le partage des compétences à la Ville de Montréal**



### 3.2.2. La fiscalité municipale à Montréal

Les municipalités québécoises financent leurs dépenses par les sources de revenus prévues par l'encadrement législatif provincial. En matière de fiscalité surtout, les pouvoirs des municipalités sont bien encadrés et la Ville doit se plier à ce cadre législatif, qui fixe notamment :

- les catégories d'immeubles selon lesquelles les taux peuvent varier,
- des balises à respecter entre les taux applicables aux différentes catégories d'immeubles,
- des restrictions majeures sur les éléments sur lesquels peut s'appliquer le pouvoir général de taxation.

Les taxes foncières et tarifications imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les dépenses relevant des compétences locales et la part montréalaise des dépenses qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Les taxes foncières prélevées par les conseils d'arrondissement servent à financer les dépenses relevant de leur compétence.

**Figure 4 – Taxes imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement**

Conseil	Taxes	Que financent les revenus?
<b>Conseil municipal</b>	Taxes foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	<b>Taxes à des fins spécifiques</b>	
	Taxes relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement des eaux usées
	Taxes relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transports collectifs
	Taxes relatives à la voirie	Infrastructures de la voirie
	Tarification pour l'eau et les matières résiduelles	Gestion de l'eau et gestion des matières résiduelles
<b>Conseils d'arrondissement</b>	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Le conseil municipal détermine annuellement l'évolution des taxes sous sa responsabilité. De leur côté, les 19 conseils d'arrondissement déterminent l'évolution annuelle des taxes sous leur contrôle. Les effets de toutes ces décisions donnent l'évolution des charges fiscales pour un exercice donné. Voici comment les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement se sont traduites en 2021 :

**Figure 5 – Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales totales des immeubles résidentiels et non résidentiels en 2021**

Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
0 % Décisions du conseil municipal	0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,2 % Décisions des conseils d'arrondissement	0 % Décisions des conseils d'arrondissement
Hausse des charges fiscales totales ↑ 0,2 %	Hausse des charges fiscales totales 0 %

# 4. Le cadre budgétaire préliminaire 2022-2024

Cette section présente de manière succincte les principales composantes du cadre budgétaire. Ceci est effectué pour le budget de fonctionnement.

Le budget de l'année en cours est présenté ainsi que le cadre budgétaire du budget de fonctionnement pour les trois prochaines années.

	Budget	Cadre budgétaire 2022-2024		
(en milliers de dollars)	2021	2022	2023	2024
<b>Volet revenus</b>				
<b>1. Revenus de la taxation</b>	3 992 761,6	4 097 510,5	4 182 583,9	4 260 601,5
Variation		104 748,9	85 073,4	78 017,6
<b>2. Quotes-parts d'agglomération à la Ville de Montréal</b>	437 575,9	479 130,1	451 020,6	459 851,7
Variation <sup>1</sup>		41 554,2	(28 109,5)	8 831,1
<b>3. Subventions et transferts</b>	411 672,6	435 720,4	442 081,7	447 355,1
Variation		24 047,8	6 361,3	5 273,4
<b>4. Autres revenus</b>	1 324 488,6	1 192 658,0	1 108 054,9	1 118 114,7
Variation		(131 830,6)	(84 603,1)	10 059,8
<b>Total - Volet revenus</b>	<b>6 166 498,7</b>	<b>6 205 019,0</b>	<b>6 183 741,1</b>	<b>6 285 923,0</b>
Variation - Revenus		<b>38 520,3</b>	<b>(21 277,9)</b>	<b>102 181,9</b>
<b>Volet dépenses</b>				
<b>1. Rémunération globale</b>	2 522 480,9	2 605 615,2	2 648 589,0	2 743 210,4
Variation		83 134,3	42 973,8	94 621,4
<b>2. Service de la dette et paiement au comptant</b>				
- Service de la dette	1 063 233,4	1 101 934,6	1 176 882,5	1 186 187,7
Variation		38 701,2	74 947,9	9 305,2
- Paiement au comptant	394,638,0	501 638,0	608 638,0	715 638,0
Variation		107 000,0	107 000,0	107 000,0
<b>3. Contributions municipales</b>	753,879,5	763 749,3	912 033,0	1 003 162,6
Variation		9 869,8	148 283,7	91 129,6
<b>4. Autres dépenses de fonctionnement</b>	1,432,266,9	1 543 510,9	1 382 462,2	1 416 946,8
Variation		111 244,0	(161 048,7)	34 484,5
<b>Total - Volet dépenses</b>	<b>6 166 498,7</b>	<b>6 516 448,0</b>	<b>6 728 604,7</b>	<b>7 065 145,4</b>
Variation - Dépenses		<b>349 949,3</b>	<b>212 156,7</b>	<b>336 540,7</b>
<b>Variation nette</b>	<b>-</b>	<b>(311 429,0)</b>	<b>(233 434,6)</b>	<b>(234 358,8)</b>

1. La hausse des quotes-parts de 2022 est exceptionnelle en raison du financement du déficit de l'agglomération cumulé au 31 décembre 2020.

Ainsi, en date de la production de ce rapport, le déséquilibre du cadre budgétaire s'établit à 311,4 M\$ en 2022. En d'autres mots, l'écart entre la croissance projetée des revenus et celle des dépenses (par rapport au budget de l'année précédente) est de 311,4 M\$ en 2022. Dans son processus continu d'établissement de l'équilibre budgétaire, l'Administration municipale travaille à résorber ce déséquilibre. Les stratégies définitives seront approuvées par l'Administration qui sera en place au lendemain des élections lors de la finalisation et du dépôt du budget 2022.

# 5. Cadre budgétaire détaillé - budget de fonctionnement

Cette section permet de présenter, de manière détaillée, les informations de la section précédente. Elle est divisée en deux parties : l'évolution des revenus et l'évolution des dépenses.

## 5.1. L'évolution des revenus

### 5.1.1. Les revenus de la taxation (agglomération et local)

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Taxes et paiements tenant lieu de taxes</b>		<b>3 992 761,6</b>	<b>4 097 510,5</b>	<b>4 182 583,9</b>	<b>4 260 601,5</b>
<b>Variations</b>					
<b>1. Indexation des charges fiscales</b> Décision politique influencée par les projections d'inflation	<b>Immeubles résidentiels</b> 2 % d'augmentation sur les charges fiscales (taxe foncière générale, taxes relatives à l'eau, à la voirie et à l'ARTM, tarifications pour l'eau) prévues pour l'année précédente.		30 948,9	31 915,0	32 993,3
	<b>Immeubles non résidentiels</b> Pour chaque 1 % d'augmentation des charges fiscales résidentielles, 0,75 % d'augmentation pour les immeubles non résidentiels.		28 200,0	28 888,4	29 644,3
<b>2. Provision pour contestations</b>	<b>2022</b> : 3 <sup>e</sup> année du rôle - Évaluation selon les demandes de révision déposées. <b>2023-2026</b> : Selon la cyclicité historique constatée lors des rôles d'évaluation précédents.		10 000,0	-	(10 000,0)
<b>3. Croissance immobilière</b>	Prévision basée sur les réalisations historiques, confortée d'une appréciation du contexte économique actuel.		35 000,0	43 500,0	43 500,0
<b>4. Taxe sur les véhicules immatriculés</b>	Cette projection table sur : - la continuité de la croissance des immatriculations en 2022; - l'extinction de la TIV en 2023-2024, remplacée par une taxe sur l'immatriculation prélevée à la grandeur de la CMM.		600,0	(19 230,0)	(18 120,0)
<b>5. Compensations</b>	Règles de calcul des compensations.				
<b>TOTAL - Taxes et paiements tenant lieu de taxes</b>			<b>4 097 510,5</b>	<b>4 182 583,9</b>	<b>4 260 601,5</b>

## Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Croissance immobilière : Effet de COVID-19. En ajustant l'estimation annuelle (de 43,5 M\$) pour tenir compte des retards de livraison constatés en 2020, l'estimation des revenus prévus au chapitre de la croissance immobilière pour 2022 est revue à 35 M\$. À partir de 2023, le niveau annuel de 43,5 M\$ de revenus additionnels devrait être atteint grâce à un retour à la normale.
- Taxe sur les véhicules immatriculés : Il est possible qu'une taxe sur les immatriculations à la grandeur du territoire de la région métropolitaine tarde à être mise en place, faisant perdurer la TIV montréalaise.
- L'entrée en vigueur de modifications touchant le calcul des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles du gouvernement du Québec fera varier à la baisse ces revenus. Au moment d'écrire ces lignes, il n'est pas certain toutefois que ces modifications entreront en vigueur dès l'exercice 2022, ou à partir de 2023 seulement.

### 5.1.2. Les quotes-parts d'agglomération à la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Quotes-parts</b>		<b>437 575,9</b>	<b>479 130,1</b>	<b>451 020,6</b>	<b>459 851,7</b>
<b>Variations</b>					
<b>1. Quote-part - Générale</b>			7 722,6	7 877,0	8 034,5
<b>2. Quote-part - Premiers répondants</b>	<i>Indexation annuelle de 2 % et potentiel fiscal constant (équivalent à celui de 2021).</i>		29,3	29,9	30,5
<b>3. Quote-part - Service de l'eau</b>			489,3	499,1	509,1
<b>4. Quote-part - Alimentation en eau potable</b>			256,5	261,6	266,9
<b>5. Quote-part voirie artérielle</b>		<i>Selon le service de dette déjà calculé (jusqu'en 2028).</i>		(9,9)	(9,9)
<b>6. Quote-part - déficit - exercices antérieurs (2019)</b>	<i>Retirer le déficit cumulé l'exercice 2019 (car déjà prévu au budget 2021).</i>		(3 700,8)	-	-
<b>7. Quote-part - déficit - exercices antérieurs (2020)</b>	<i>Introduire le déficit cumulé de l'exercice 2020.</i>		36 767,2	(36 767,2)	-
<b>TOTAL - Quotes-parts</b>			<b>479 130,1</b>	<b>451 020,6</b>	<b>459 851,7</b>

Note : Les revenus de quotes-parts présentés dans ce tableau ne concernent que ceux en provenance des villes reconstituées. Ces revenus servent à financer les dépenses d'agglomération. Or, en tant que ville liée de l'agglomération, la Ville de Montréal doit elle aussi assumer sa part dans les dépenses relatives à cette compétence. En 2021, les quotes-parts payées par la Ville de Montréal ont totalisé 2,1 G\$. Pour l'exercice de 2022, on anticipe une hausse de 197,6 M\$, suivant les mêmes hypothèses d'indexation que celles attribuées aux villes reconstituées. À titre indicatif, ces quotes-parts de 479,1 M\$ versées par les villes reconstituées représentent environ 15 % du budget total du conseil d'agglomération.

Dans le budget global de la Ville de Montréal, qui totalise les revenus et dépenses des compétences d'agglomération et municipale, les revenus provenant de la Ville de Montréal au chapitre des quotes-parts sont « éliminés », tout comme la dépense municipale pour le paiement des quotes-parts de la Ville de Montréal à l'agglomération. Cette opération « d'élimination » vise à ne pas comptabiliser deux fois dans le budget global les revenus et les dépenses qui sont inclus à la fois dans le budget d'agglomération et dans le budget municipal.

## Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Au moment de publier ce rapport, les règles de calcul du potentiel fiscal (PF) pour les exercices postérieurs à 2021 ne sont pas adoptées par le gouvernement du Québec. À titre indicatif, pour les quotes-parts générales, une variation de 0,1 % dans les poids relatifs au PF entraîne une variation de 2,2 M\$, à la hausse ou à la baisse, dans les revenus pour ces quotes-parts.
- Quote-part - Premiers répondants : Le risque est associé à la subvention du gouvernement. Cette subvention est déterminée en fonction du temps de réponse lors des interventions.
- Quote-part - Alimentation en eau potable : Peut varier selon le niveau de consommation des villes reconstituées.

### 5.1.3. Les subventions et transferts

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Subventions et transferts</b>		<b>411 672,6</b>	<b>435 720,4</b>	<b>442 081,7</b>	<b>447 355,1</b>
<b>Variations</b>					
<b>1. Entente de partenariat 2020-2024</b>	<i>Pour le partage de la croissance d'un point de TVQ en 2022, la différence entre le montant reçu en 2021 provient de l'estimation dans le cadre au 26 mars 2021. Les impacts financiers de la COVID-19 pour l'année financière 2020-2021 du gouvernement annuleraient la croissance de l'enveloppe versée à la Ville l'année suivante. Pour les années 2024 et 2025, la croissance de l'enveloppe devrait suivre les prévisions de croissance des taxes à la consommation telles que précisées lors de la mise à jour économique du 12 novembre 2020 pour les années 2021-2022 et 2022-2023, respectivement.</i>		-	2 144,8	881,2
<b>2. Réflexe-Montréal - Volet inconditionnel »</b>	<i>Selon le protocole signé par la Ville et le gouvernement.</i>		4 047,8	4 216,5	4 392,2
<b>3. Réflexe-Montréal - Développement économique</b>	<i>Selon le protocole signé par la Ville et le gouvernement - un dossier décisionnel vient préciser l'ajustement annuel du transfert (GDD1187030001 &amp; GDD1190191001).</i>		20 000,0	-	-
<b>TOTAL - Subventions et transferts</b>			<b>435 720,4</b>	<b>442 081,7</b>	<b>447 355,1</b>

#### Remarques

- Des discussions se poursuivent entre la Ville et le gouvernement du Québec afin d'obtenir des transferts additionnels pour financer adéquatement certaines dépenses jugées essentielles et relevant davantage de la responsabilité des paliers de gouvernement supérieurs;
- Au-delà des subventions comptabilisées au budget de fonctionnement, la Ville reçoit d'autres subventions qui servent à financer certains projets de son programme décennal d'immobilisations. Ces subventions permettent à la Ville de continuer à investir dans ses immobilisations tout en évitant d'avoir recours à l'endettement.

## 5.1.4. Autres revenus

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Autres revenus</b>		<b>1 324 488,6</b>	<b>1 192 658,0</b>	<b>1 108 054,9</b>	<b>118 114,7</b>
<b>Variations</b>					
<b>1. Autres services rendus</b>					
<b>a) Biodôme, Insectarium</b>	Estimation de variation en fonction des dates prévues de l'évolution des projets en cours, soit la rénovation du Biodôme, la métamorphose de l'Insectarium, l'opération de la Biosphère et la réalisation du Parcours des phytotechnologies au Jardin botanique. L'année 2022 inclut des subventions de 6 M\$ pour assurer l'avenir du musée de la Biosphère.		7 116,6	3 500,0	4 000,0
<b>b) BIXI</b>	Selon l'entente conclue pour une période de 10 ans entre BIXI et la Ville (GDD1184368006 & 1204368007).		2 158,7	1 188,6	1 066,8
<b>c) Demande d'évaluation du nouveau rôle foncier</b>	Historique des demandes de révision du nouveau rôle foncier faites au Service de l'évaluation foncière qui sont sur un cycle triennal.		-	1 673,2	(1 673,2)
<b>d) Indexation des revenus de tarification</b>	Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente pour les services rendus et les autres revenus des services centraux.		804,2	820,3	836,7
<b>e) Entente eau-centre-ville</b>	Selon l'entente entre la Ville et les villes reconstituées concernant les dépenses afférentes au centre-ville (depuis 2017 - décret 1229-2005).		172,8	176,3	179,8
<b>f) Stationnement tarifé</b>	Selon les informations fournies par l'Agence de mobilité durable.		4 055,0	1 181,7	1 205,3
<b>2. Autres revenus</b>					
<b>a) Récupération des revenus non récurrents</b>	Selon les décisions budgétaires antérieures.		(866,7)	-	-
<b>3. Affectations de revenus</b>					
<b>a) SOFIL-STM</b>	Basée sur le PI 2021-2030 de la STM.		(13 219,7)	(8 143,2)	4 444,4
<b>b) Excédent de fonctionnement</b>	Renversement du montant utilisé au budget 2021 aux fins d'équilibre budgétaire.		(35 751,5)	-	-
<b>c) Aide gouvernementale de COVID-19</b>	Le gouvernement du Québec a décidé de venir en aide aux municipalités pour contrer en partie les effets de COVID-19 pour les exercices 2020-2021. La Ville a reçu un montant de 263,5 M\$ et ce montant a été réparti sur les 2 années, soit : 85 M\$ pour 2020 et 178,5 M\$ pour 2021.		(178 500,0)	-	-
<b>d) Fonds de voirie</b>	L'utilisation du Fonds de voirie est revue chaque année en fonction des dépenses projetées pour les nids-de-poule et les fissures ainsi que selon la disponibilité du Fonds.		(2 800,0)	-	-
<b>4. Financement partiel du déficit cumulé 2020 de l'agglomération-aide gouvernementale de COVID-19</b>	Aide gouvernementale de COVID-19.		85 000,0	(85 000,0)	
<b>TOTAL - Autres revenus</b>			<b>1 192 658,0</b>	<b>1 108 054,9</b>	<b>1 118 114,7</b>

## Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Biodôme : Tout décalage, causé par une réduction de l'achalandage dans l'ensemble des musées en contexte de COVID-19, dans l'échéancier des projets aura des répercussions sur le cadre budgétaire (revenus et dépenses).
- SOFIL-STM : Il est fort probable qu'avec le temps, la planification des travaux d'immobilisations de la STM ait des incidences à la hausse ou à la baisse sur le cadre budgétaire.

## 5.2. L'évolution des dépenses

### 5.2.1. Rémunération globale

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Rémunération globale</b>		<b>2 522 480,9</b>	<b>2 605 615,2</b>	<b>2 648 589,0</b>	<b>2 743 210,4</b>
<b>Variations</b>					
<b>1. Rémunération</b>	Application des conventions collectives.		57 628,3	64 273,8	65 721,4
<b>2. Cotisations de l'employeur</b>					
<b>i) Régimes de retraite</b>	Augmentation en fonction de l'évolution de la masse salariale, des cotisations de l'employeur et du taux d'actualisation retenu pour l'établissement de la charge au 31 décembre de l'année précédente.  Reflète le rendement de l'année à date lors de l'établissement du budget et autres événements connus pouvant entraîner des gains et pertes (ententes, évaluations actuarielles, etc.).  Reflète de l'utilisation de mesures d'allègement notamment celles relatives à la COVID-19 (renversement).		4 700,0	(24 100,0)	20 300,0
<b>ii) Cotisations de l'employeur (excluant les régimes de retraite)</b>	Notamment une hausse associée au nouveau régime supplémentaire en fonction des nouvelles normes gouvernementales et les assurances collectives selon entente avec l'assureur.		20 806,0	2 800,0	8 600,0
<b>TOTAL - Rémunération globale</b>			<b>2 605 615,2</b>	<b>2 648 589,0</b>	<b>2 743 210,4</b>

## Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Rémunération : Hypothèses de progressions salariales utilisées pour les conventions collectives non signées, peuvent changer à la suite des ententes officielles.
- Régimes de retraite : Augmentation de l'amortissement des pertes d'expérience si le rendement 2020 de l'actif des régimes est en deçà de l'hypothèse prévue (5,8 % ou 5,7 % pour le régime des policiers).

## 5.2.2. Service de la dette et paiement au comptant

### Service de la dette

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Service de dette</b>		<b>1 063 233,4</b>	<b>1 101 934,6</b>	<b>1 176 882,5</b>	<b>1 186 187,7</b>
<b>Variations</b>					
<b>Frais de financement et remboursement de la dette à long terme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'emprunt actuel (immobilisations et dépenses de fonctionnement) avec leur échéance et leur taux d'intérêt.</li> <li>• Prévisions de réalisation des immobilisations de l'année en cours et la suivante.</li> <li>• Prévisions des programmes d'emprunt sur des dépenses de fonctionnement.</li> <li>• Prévisions des subventions à recevoir pour l'année en cours et la suivante.</li> <li>• Prévisions de paiement comptant pour l'année en cours et la suivante (stratégie de paiement comptant, utilisation des réserves de l'eau, des surplus des arrondissements).</li> <li>• Prévisions des revenus des promoteurs et autres.</li> <li>• Prévision budgétaire des taux d'intérêt (emprunt et placement).</li> <li>• Planification des programmes d'emprunt selon une stratégie de fonds d'amortissement.</li> <li>• Prévisions de placement du fonds d'amortissement.</li> </ul>		38 701,2	74 947,9	9 305,2
<b>TOTAL - Service de dette</b>			<b>1 101 934,6</b>	<b>1 176 882,5</b>	<b>1 186 187,7</b>

### Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Les prévisions de variation du service de la dette peuvent varier en fonction de l'emprunt total réalisé l'année précédente et de l'évolution des taux d'intérêt.

### Paiement au comptant

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Paiement au comptant</b>		<b>394 638,0</b>	<b>501 638,0</b>	<b>608 638,0</b>	<b>715 638,0</b>
<b>Variations</b>					
	Selon la stratégie de paiement au comptant.		107 000,0	107 000,0	107 000,0
<b>TOTAL - Paiement au comptant</b>			<b>501 638,0</b>	<b>608 638,0</b>	<b>715 638,0</b>

## Remarques

- En dehors des subventions gouvernementales, la Ville possède deux grandes options de financement, l'emprunt et le paiement au comptant. Chaque option a une incidence différente sur les contribuables :
  - L'emprunt : Ce mécanisme permet d'étaler le coût des investissements sur plusieurs générations.
  - Le paiement au comptant :
    - S'il provient de la taxation de l'année, ce mécanisme fait assumer immédiatement le coût des investissements par la génération actuelle.
    - S'il provient des réserves, c'est-à-dire taxé au cours de précédents exercices budgétaires, ce mécanisme fait en sorte que le coût des investissements est assumé par les générations précédentes.

Un équilibre entre ces options de financement permet, entre autres, d'assurer une certaine équité intergénérationnelle entre les contribuables de la Ville.

- L'endettement de la Ville est rigoureusement encadré par la Politique de gestion de la dette qui définit les balises qui permettent de maintenir une situation financière saine. Ces balises sont notamment :
  - Le **ratio de la limite d'endettement** qui établit le rapport entre la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale et les revenus de la Ville. La limite maximale de ce ratio est normalement 100 %, mais le conseil municipal l'a portée exceptionnellement à 120 % jusqu'en 2027 par dérogation.
  - Le **ratio de la limite du coût de la dette** qui établit le rapport entre le coût net de la dette, excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale et les dépenses totales de la Ville. La limite maximale de ce ratio est de 16 %.

Le cadre budgétaire présenté dans ce rapport respecte ces balises. Il faut noter toutefois que ces ratios évolueront en fonction des décisions qui seront prises pour établir l'équilibre budgétaire. À titre d'exemple, à niveau de dette constant, une augmentation des revenus a pour effet d'améliorer le ratio de la limite d'endettement tandis qu'une augmentation des dépenses a pour effet d'améliorer le ratio de la limite du coût de la dette.

### 5.2.3. Contributions municipales

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Contributions municipales</b>		<b>753 879,5</b>	<b>763 749,3</b>	<b>912 033,0</b>	<b>1 003 162,6</b>
<b>1. Contribution au transport en commun</b>		<b>642 677,3</b>	<b>650 178,9</b>	<b>788 666,2</b>	<b>874 665,6</b>
<b>Variations</b>					
<b>a) Contributions de base à l'ARTM et REM</b>	<p>La contribution de base croît selon une estimation des coûts du système de la STM et d'une projection de son service de la dette nette.</p> <p>Le coût du rabais «Aînés» supplémentaire est estimé de façon préliminaire à 15 M\$ en 2022 et indexé de 2 % / an par la suite.</p> <p>La contribution REM est estimée à 0,2 M\$ en 2022 et s'accroît au rythme de son déploiement sur le territoire.</p> <p>On estime la mise en place d'une taxe sur l'immatriculation à l'échelle de la région métropolitaine à partir de 2023</p>		29 971,3	146 630,5	81 555,0
<b>b) SOFIL</b>	Basée sur le PI 2021-2030 de la STM.		(13 219,7)	(8 143,2)	4 444,4
<b>c) Réserve corporative pour la tarification sociale</b>	Cette réserve est éliminée pour être intégrée à la contribution de base à l'ARTM.		(9 250,0)	-	-
<b>2. Autres contributions corporatives</b>		<b>111 202,2</b>	<b>113 570,3</b>	<b>123 366,7</b>	<b>128 496,9</b>
<b>Variations</b>					
	Indexation de 2 % et/ou ajustement spécifique		2 368,1	9 796,4	5 130,2
<b>TOTAL - Contributions municipales</b>			<b>763 749,3</b>	<b>912 033,0</b>	<b>1 003 162,6</b>

#### Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Contribution à l'ARTM :
  - L'effet de COVID-19 est majeur sur les revenus tarifaires et la taxe sur l'essence. Le degré de compensation offert par le gouvernement du Québec est également inconnu.
  - Un retard de la mise en place de la taxe sur l'immatriculation aura un effet à la hausse sur la contribution municipale à l'ARTM.
  - Le REM entraînera une nouvelle répartition des revenus tarifaires, ce qui aura un effet à la hausse sur la contribution de la Ville à l'ARTM.
  - La contribution SOFIL peut varier en fonction de l'évolution de la planification des travaux de la STM.
- Certains organismes peuvent formuler des demandes additionnelles qui, si elles sont approuvées par le comité de budget, pourraient venir augmenter le défi d'équilibre budgétaire présenté dans ce rapport.

## 5.2.4. Autres dépenses de fonctionnement

(en milliers de dollars)	Hypothèses et précisions de calcul	Budget	Cadre budgétaire		
		2021	2022	2023	2024
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 432 266,9</b>	<b>1 543 510,9</b>	<b>1 382 462,2</b>	<b>1 416 946,8</b>
<i>Variations</i>					
<b>1. Contributions à des organismes - services municipaux et arrondissements</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		6 573,6	6 705,1	6 839,2
<b>2. Transport et communications</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		805,8	821,9	838,3
<b>3. Honoraires professionnels, techniques et autres</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		10 069,8	10 271,2	10 476,6
<b>4. Location, entretien et réparation</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		4 382,8	4 470,5	4 559,9
<b>5. Biens durables et non durables</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		5 432,1	5 540,7	5 651,6
<b>6. Autres dépenses</b>					
<b>a) Autres objets</b>	<i>Indexation de 2 % du montant prévu pour l'année précédente.</i>		2 752,2	2 807,3	2 863,4
<b>b) Comblement du déficit cumulé 2019</b>	<i>Renversement de la dépense pour comblement du déficit de l'agglomération constaté à l'exercice 2019.</i>		(21 294,0)	-	-
<b>c) Comblement du déficit cumulé 2020</b>	<i>Comblement du déficit cumulé 2020 de l'agglomération de 211,3 M\$.</i>		211 306,0	(211 306,0)	-
<b>7. Biodôme, Insectarium</b>	<i>Estimation de variation en fonction des dates prévues de l'évolution des projets en cours, soit la rénovation du Biodôme, la métamorphose de l'Insectarium, l'opération de la Biosphère et la réalisation du Parcours des phyto-technologies au Jardin botanique.</i>		6 535,4	-	-
<b>8. Nouvelles priorités de l'Administration</b>	<i>Planification budgétaire.</i>		15 000,0	15 000,0	15 000,0
<b>9. Dépenses reliées aux élections</b>	<i>Renversement de la dépense budgétée en 2021 pour les élections.</i>		(10 000,0)	-	-
<b>10. Agence de mobilité durable</b>	<i>Selon les demandes formulées par l'Agence de mobilité durable.</i>		3 896,9	1 572,7	1 564,3
<b>11. Plan de relance économique</b>	<i>Renversement de la dépense non récurrente de 50 M\$ inscrite au budget 2021 afin d'atténuer les effets de la pandémie sur l'économie montréalaise.</i>		(50 000,0)	-	-
<b>12. Participation à l'équilibre des services centraux</b>	<i>Optimisation des dépenses des services centraux.</i>		(69 560,1)		
<b>13. Autres dossiers et ajustements techniques</b>	<i>Selon les décisions budgétaires antérieures et impacts de dossiers particuliers en lien avec le PDI.</i>		(4 656,5)	3 067,9	(13 308,8)
<b>TOTAL - Autres dépenses de fonctionnement</b>			<b>1 543 510,9</b>	<b>1 382 462,2</b>	<b>1 416 946,8</b>

### **Les risques potentiels pouvant faire fluctuer les projections de variations ci-dessus**

Un certain nombre de facteurs peuvent avoir un impact sur les montants calculés ci-haut :

- Biodôme : Tout décalage, causé par une réduction de l'achalandage dans l'ensemble des musées en contexte de COVID-19, dans l'échéancier des projets aura des répercussions sur le cadre budgétaire (revenus et dépenses).
- Participation à l'équilibre des services centraux : La cible inscrite au cadre pourrait ne pas être atteinte en raison de contraintes particulières qui pourraient limiter la capacité de certains services à la réaliser.

# 6. Stratégies d'équilibre du cadre budgétaire – budget de fonctionnement

Cette section présente les pistes possibles pour équilibrer le cadre budgétaire, mais ne se substitue pas aux décisions qui relèvent de l'Administration. Ces pistes se déclinent en deux grandes catégories : la réduction des dépenses et l'augmentation des revenus. Voici quelques exemples de possibilités de pistes d'équilibre qui pourront être adoptées ou non par une future Administration :

## Réduction de dépenses

- Revue des activités (une future administration pourrait par exemple réviser le panier d'activités sous la responsabilité de la Ville afin de se recentrer sur celles qui sont à grande valeur ajoutée pour le citoyen) .
- Revue des priorités (une future administration pourrait en fonction de ses priorités décider par exemple d'une allocation différente des ressources afin de générer des économies).
- Optimisation des dépenses basées sur les données réelles des années précédentes (voir exemple ci-dessous).

(en milliers de dollars)

		Revenus (si applicable)	Dépenses	Rémunération globale	Autres familles de charges	Total des dépenses Surplus (déficit)
2018	Budget original (BO)	201 951,0		51 106,7	11 956,5	63 063,2
	Budget modifié	201 951,0		50 959,7	12 106,5	63 066,2
	Réel	181 577,0		50 709,9	10 380,0	61 089,9
	Écart BO vs Réel	20 374,0		396,8	1 576,5	1 973,3
2019	Budget original (BO)	202 765,0		53 123,2	11 738,3	64 861,5
	Budget modifié	204 413,0		53 123,2	12 567,3	65 690,5
	Réel	69 005,0		49 368,0	10 923,3	60 291,3
	Écart BO vs Réel	33 760,0		3 755,2	815,0	4 570,2
2020	Budget original (BO)	13 540,0		54 102,7	12 556,9	66 659,6
	Budget modifié	213 540,0		52 991,5	10 789,1	63 780,6
	Réel	122 396,0		51 844,1	8 459,7	60 303,8
	Écart BO vs Réel	91 144,0		2 258,6	4 097,2	6 355,8
2021	Écart moyen BO vs Réel sur 3 ans	48 426,0		2 136,9	2 162,9	4 299,8
	Budget original (BO)	210 542,0		55 147,0	12 557,0	67 704,0

## Augmentation de revenus

- Négociations avec les paliers gouvernementaux supérieurs pour bonifier les transferts récurrents et obtenir une contribution accrue de leur part dans le financement du transport en commun.
- Hausse de la prévision budgétaire des droits sur les mutations immobilières, basée sur les données historiques des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais.
- Augmentation des taxes foncières au-delà des projections du cadre (une décision d'augmentation de 1 % des charges fiscales représente 29,6 M\$).
- Mise en place d'une nouvelle taxe ou tarification, qui pourrait par exemple favoriser l'atteinte des objectifs de transition écologique (mesure écofiscale), dans le respect des compétences de la Ville.
- Utilisation des surplus pour financer certaines dépenses non récurrentes.

# 7. État des excédents et réserves financières

Cette section présente une tendance des réserves financières pour les cinq dernières années.

(en millions de dollars)	Conseil municipal			Conseil d'agglomération	Total				
	Ville	Arrondissements	Total		2020	2019	2018	2017	2016
<b>Surplus non affectés</b>	212,6	92,5	305,1	(232,6)	72,5	246,6	215,8	235,6	201,4
<b>Surplus affectés</b>	427,0	236,4	663,4	6,7	670,1	417,5	377,1	272,4	331,2
<b>Solde du 31 décembre</b>	<b>639,6</b>	<b>328,9</b>	<b>968,5</b>	<b>(225,9)</b>	<b>742,6</b>	<b>664,1</b>	<b>592,9</b>	<b>508,0</b>	<b>532,6</b>
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>									
<b>Eau</b>	0,1	-	0,1	10,6	10,7	27,5	35,4	58,4	115,5
<b>Voirie</b>	16,0	-	16,0	3,3	19,3	26,8	34,5	43,4	47,4
<b>Immobilisations</b>	1,8	-	1,8	263,2	265,0	375,5	0,2	40,3	-
<b>Autres</b>	0,2	9,4	9,6	0,7	10,3	10,7	12,5	12,9	13,6
<b>Sous-total</b>	<b>18,1</b>	<b>9,4</b>	<b>27,5</b>	<b>277,8</b>	<b>305,3</b>	<b>440,5</b>	<b>82,6</b>	<b>155,0</b>	<b>176,5</b>
<b>Total</b>	<b>657,7</b>	<b>338,3</b>	<b>996,0</b>	<b>51,9</b>	<b>1 047,9</b>	<b>1 104,6</b>	<b>675,5</b>	<b>663,0</b>	<b>709,1</b>

Note : Solde après affectation des excédents de gestion aux arrondissements et affectation à l'équilibre budgétaire de l'année suivante.

La somme des excédents affectés et non affectés ainsi que les réserves représentent l'**avoir net** de la Ville et renseignent sur la véritable marge de manœuvre disponible pour permettre la réalisation d'initiatives ou projets futurs.

L'utilisation des surplus est parfois nécessaire pour réaliser l'équilibre budgétaire. Cet outil est notamment utilisé pour financer des dépenses non récurrentes. Le tableau ci-dessous présente l'utilisation des affectations de surplus, prévues dans les budgets des dix dernières années.

(en millions de dollars)	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Excédent de fonctionnement</b>	58,3	101,9	110,0	67,3	60,2
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>	2,8	7,0	7,0	7,0	0,0
<b>Excédent de fonctionnement - Aide gouvernementale COVID-19</b>	178,5				
<b>Total</b>	<b>239,6</b>	<b>108,9</b>	<b>117,0</b>	<b>74,3</b>	<b>60,2</b>

(en millions de dollars)	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Excédent de fonctionnement</b>	39,1	20,1	26,1	75,5	75,8
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>	0,9	0,5	10,9	5,7	8,4
<b>Total</b>	<b>40,0</b>	<b>20,6</b>	<b>37,0</b>	<b>81,2</b>	<b>84,2</b>

Montréal 

[montreal.ca](http://montreal.ca)